

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à huis clos à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 8 septembre 2021, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Joanie Lemonde, greffière et M<sup>me</sup> Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications

---

NOTE : À 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, le Conseil tient la présente séance à huis clos puisque la capacité physique de la salle du conseil ne permet pas de respecter les consignes sanitaires en vigueur pour accueillir du public. En ce sens l'enregistrement audiovidéo de la séance sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

2021-09-256

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait des points 13.1, 13.2, 13.3 et 14.1;
- Ajout des points suivants :
  - o 10.2 - Octroi de contrats d'entretien de cours d'eau;
  - o 19.1 - Autorisation de présenter un projet de formation à Emploi-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

M. le Conseiller régional Serge Péloquin quitte la réunion.

---

2021-09-257 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (CRFA) DU 27 MAI 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille et des aînés (CRFA) du 27 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2021-09-258 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2021 et totalisant 731 697,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2021-09-259 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 7 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 7 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2021 et totalisant 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Denis Marion, à titre de président du comité régional de sécurité incendie et civile, informe les membres des sujets qui ont été discutés lors de la réunion de ce comité tenue en après-midi, soit :

- Procédure de vérification périodique du plan de mise en œuvre (PMO) du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Suivi relatif à la mise en œuvre des plans de mesures d'urgence (PMU) relatifs à la sécurité civile.

M. le Conseiller régional Michel Aucoin informe les membres qu'il a été nommé président du comité régional des cours d'eau lors de la dernière réunion de ce comité. Il explique ensuite les discussions qui y ont été tenues, lesquelles ont entre autres porté sur une demande de la Ferme J.N. Beauchemin concernant une problématique récurrente liée à la crue des eaux au printemps.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin, à titre de président du comité de sécurité publique (CSP), mentionne que les membres de ce comité se sont réunis en matinée et que le rapport annuel 2020 de la Sûreté du Québec sera déposé à la prochaine séance du conseil de la MRC.

M. le Conseiller régional Vincent Deguise, président du comité régional de la famille et des aînés (CRFA), indique que la dernière réunion de ce comité a eu lieu le 26 août. Il mentionne que plusieurs des sujets discutés lors de cette réunion seront traités plus tard lors de la présente séance et informe les membres des différents points qui y ont été abordés, soit :

- Politique territoriale en développement social : échéancier en vue de l'adoption du plan d'action;
- Municipalité amie des aînés (MADA) : état de la situation de la démarche et suivi des consultations publiques dans les municipalités;
- Développement de services pour aînés en milieu rural : rencontre avec la travailleuse de milieu pour les aînés, M<sup>me</sup> Francine Laplante, sur le sujet.

M. Deguise souligne de plus que les membres du CRFA, compte tenu de la décision de M. Denis Marion de ne pas présenter sa candidature aux élections municipales de novembre, ont tenu à le remercier pour sa grande implication au sein du CRFA.

M. le Préfet Gilles Salvat précise que Développement économique Pierre-De Saurel a procédé à l'embauche de la nouvelle directrice générale et que l'annonce de son entrée en fonction se fera sous peu.

2021-09-260

#### **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du directeur du service de la gestion du territoire concernant les règlements de modification d'urbanisme ci-dessous de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :

- Règlement numéro 220-51-2021 modifiant le règlement de zonage 220;
- Règlement numéro 221-08-2021 modifiant le règlement de lotissement 221.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de la gestion du territoire qui indique que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 220-51-2021 et 221-08-2021 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 35-21 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de la consultation publique écrite tenue du 24 août au 8 septembre 2021 sur le projet de règlement numéro 35-21 modifiant le schéma d'aménagement et en acceptent le dépôt. Ce projet de modification vise à ajouter les dispositions relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole, notamment en ce qui concerne la protection des périmètres d'urbanisation, les usages permis dans les secteurs de villégiature, la protection de la Réserve mondiale de la biosphère du lac Saint-Pierre, la protection du site patrimonial des écluses de Saint-Ours, la protection des prises d'eau potable, les dimensions des bâtiments d'élevage de suidés, l'implantation de nouvelles haies brise-odeurs, la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole.

2021-09-261

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 340-21 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC (AJOUT DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX NORMES D'IMPLANTATION DES USAGES AUTORISÉS EN ZONE AGRICOLE)**

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel a adopté le 13 mai 1987, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), son schéma d'aménagement;

ATTENDU que le schéma d'aménagement est entré en vigueur, conformément aux dispositions de l'article 28 de la LAU, le 13 octobre 1988;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel peut modifier le schéma d'aménagement selon les procédures prévues aux articles 48 à 53.11 de la LAU;

ATTENDU que les pouvoirs donnés aux MRC prévus notamment par l'article 64, et par le paragraphe 22 de l'article 113 al.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1) de « déterminer, par zone, les usages permis dans toute partie d'une construction.», notamment en « établissant une distance séparatrice [...] aux fins d'assurer la protection d'une source d'approvisionnement en eau ou d'atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles »;

ATTENDU que la MRC juge opportun d'intégrer au schéma d'aménagement les dispositions concernant l'implantation des usages autorisés en zone agricole qui sont actuellement appliquées via un RCI;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a initié récemment le processus de modification du schéma d'aménagement par l'adoption du projet de règlement numéro 35-21 et la présentation d'un avis de motion à sa séance ordinaire du 12 mai 2021;

ATTENDU que les membres du Conseil de la MRC sont conscients que les dispositions concernant les aires de protection des périmètres urbains nécessitent une révision qui sera réalisée sous peu, et ce, à la suite à l'analyse plus approfondie de la situation instaurée depuis l'entrée en vigueur du RCI 130-02 le 26 mars 2003;

ATTENDU que les dispositions du présent règlement doivent entrer en vigueur rapidement afin que les municipalités soient en mesure de les appliquer sur leur territoire;

ATTENDU qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique écrite d'une durée de 15 jours sur le projet de règlement numéro 35-21, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et à la résolution 2021-05-142;

ATTENDU que le projet de règlement 340-21 est à la disposition du public, pour consultation, sur le site Internet de la MRC depuis le 7 septembre 2021;

ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

ATTENDU que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût ont été mentionnés par la greffière;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le règlement numéro 340-21 modifiant le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement, l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté soit soumis aux dispositions de ce règlement.

Le contenu du règlement 340-21, incluant son annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-09-262

**AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT L'ÉTUDE SUR LA FLUIDITÉ DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-160 autorisant l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'accompagner la MRC relativement à l'étude sur la mobilité et la fluidité des transports sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC et la FQM concernant la fourniture de ces services (résolution 2021-08-245);

CONSIDÉRANT que le mandat de la FQM inclut l'élaboration des documents d'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation de l'étude sur la mobilité et la fluidité des transports;

CONSIDÉRANT que le montant disponible au surplus accumulé non affecté permet de prévoir l'affectation d'une somme associée au paiement de cette dépense;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC autorise le transfert d'un montant de 25 000 \$ du surplus accumulé non affecté à la dépense relative au mandat octroyé à la FQM pour l'élaboration des documents d'appel d'offres concernant l'étude sur la fluidité des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-09-263

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX EN VUE DE L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE PROJET D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU C2201**

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien sont requis dans le cours d'eau suivant en 2022 :

- C2201 – Troisième rivière Pot au Beurre, Branche 3 (Saint-Aimé et Saint-Robert);

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ce projet d'entretien;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 338-21 sur la gestion contractuelle de la MRC un contrat de services professionnels peut être octroyé à la suite d'une demande de prix effectuée auprès d'au moins trois (3) firmes;

CONSIDÉRANT la note du 8 septembre 2021 de la directrice générale adjointe et greffière présentée en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière à procéder à une demande de prix auprès d'au moins trois (3) firmes pour les services professionnels d'ingénierie requis dans le cadre du projet d'entretien de cours d'eau suivant :

- C2201 – Troisième rivière Pot au Beurre, Branche 3 (Saint-Aimé et Saint-Robert).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

#### 2021-09-264 **OCTROI DE CONTRATS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-154 autorisant la publication d'un appel d'offres en vue de l'exécution des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants :

- C2103 – Deuxième décharge Sainte-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
- C2108 – Rivière Bellevue, Branche 9 (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C2112 – Décharge des Prairies (Sainte-Victoire-de-Sorel);

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-184 autorisant la publication d'un appel d'offres en vue de l'exécution des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants :

- C2102 – Décharge du Petit Lac (Saint-Gérard-Majella);
- C2106 – Cours d'eau Fagnan, Branche 1 (Saint-David et Saint-Gérard-Majella);
- C2109 – Troisième rivière Pot-au-Beurre, Branche 10 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Robert);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offre public AO-2021-05-03 relatif aux projets d'entretien de cours d'eau C2103, C2108 et C2112, soit :

- |                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| • Groupe Horizon :          | 90 362,50 \$ (taxes incluses);  |
| • Drainage Richelieu inc. : | 118 971,02 \$ (taxes incluses); |
| • 9011 4901 Québec inc. :   | 134 429,92 \$ (taxes incluses); |
| • Excavation JRD :          | 149 106,51 \$ (taxes incluses); |
| • Béton Laurier inc. :      | 173 217,32 \$ (taxes incluses); |

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offre public AO-2021-06-04 relatif aux projets d'entretien de cours d'eau C2102, C2106 et C2109, soit :

- |                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| • Drainage Richelieu inc. : | 312 333,27 \$ (taxes incluses); |
| • Béton Laurier inc. :      | 482 864,53 \$ (taxes incluses); |

CONSIDÉRANT que les plus basses soumissions, en l'occurrence celles de Groupe Horizon et de Drainage Richelieu inc., sont conformes aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC :

- décrète l'exécution des travaux d'entretien de cours d'eau dans le cadre des appels d'offres publics AO-2021-05-03 et AO-2021-06-04;
- octroie à l'entreprise Groupe Horizon le contrat d'entretien des cours d'eau ci-dessous (AO-2021-05-03) pour un montant de 90 362,50 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa soumission :
  - C2103 – Deuxième décharge Sainte-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
  - C2108 – Rivière Bellevue, Branche 9 (Sainte-Victoire-de-Sorel);
  - C2112 – Décharge des Prairies (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- octroie à l'entreprise Drainage Richelieu le contrat d'entretien des cours d'eau ci-dessous (AO-2021-06-04) pour un montant de 312 333,27 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa soumission :
  - C2102 – Décharge du Petit Lac (Saint-Gérard-Majella);
  - C2106 – Cours d'eau Fagnan, Branche 1 (Saint-David et Saint-Gérard-Majella);
  - C2109 – Troisième rivière Pot-au-Beurre, Branche 10 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Robert);
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres public AO-2021-05-03 (incluant les devis techniques du Groupe PleineTerre s'y rattachant), tiennent lieu de contrat entre la MRC et Groupe Horizon;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres public AO-2021-06-04 (incluant les devis techniques du Groupe PleineTerre s'y rattachant), tiennent lieu de contrat entre la MRC et Drainage Richelieu, si les conditions suivantes sont respectées dans les délais impartis:
  - fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'inscription émise par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) attestant que l'entreprise est bien inscrite à la CNESST et qu'elle a bien soumis ses prévisions salariales pour l'année en cours;
  - fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'assurance responsabilité civile générale d'un minimum de 2 000 000 \$ par événement, dont la franchise n'excède pas 10 000 \$, maintenir cette couverture pour toute la durée du contrat et désigner la MRC comme assurée supplémentaire sur la police d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

## DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DU PROJET PATRIE INNOVANTE

Les membres prennent connaissance du rapport final relatif au projet PR-2020-011-CUL « Patrie innovante » qui leur a été déposé.

---

**2021-09-265 DÉCLARATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS (1<sup>ER</sup> OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT qu'en 2010 le gouvernement du Canada a désigné le 1<sup>er</sup> octobre comme étant la Journée nationale des aînés;

CONSIDÉRANT que la déclaration de la Journée nationale des aînés par le Conseil de la MRC fait partie du plan d'action de la Politique régionale des aînés;

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de souligner annuellement la grande contribution des aînés à nos familles, à nos milieux de travail et à nos collectivités;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC déclare le 1<sup>er</sup> octobre comme étant la Journée nationale des aînés et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette journée dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2021-09-266 DÉCLARATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA NON-VIOLENCE (2 OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT qu'en 2007 l'assemblée générale de l'ONU a décidé de célébrer la Journée internationale de la non-violence le 2 octobre de chaque année, jour anniversaire de la naissance de Mahatma Gandhi;

CONSIDÉRANT que, dans sa réflexion, l'assemblée générale de l'ONU a proposé huit grands axes de travail, lesquels sont :

- le renforcement d'une culture de la paix par l'éducation;
- la promotion et le développement économique et social durable;
- la promotion et le respect de tous les droits de l'homme;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la participation démocratique;
- le développement de la compréhension, la tolérance et la solidarité;
- le soutien de la communication participative et de la libre circulation de l'information et des connaissances;
- la promotion de la paix et de la sécurité internationale;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence;

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de souligner, par des actions d'éducation et de sensibilisation, que la non-violence active est possible, et ce, peu importe le niveau de vie;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC déclare le 2 octobre comme étant la Journée internationale de la non-violence et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette journée dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2021-09-267 **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MADA**

CONSIDÉRANT l'importance du processus enclenché par la MRC pour mettre à jour les politiques des aînés et leur plan d'action dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT la présence du contexte pandémique de la COVID-19 depuis le début de la démarche;

CONSIDÉRANT que les partenaires qui soutiennent la MRC et les municipalités dans cette démarche, particulièrement ceux issus du réseau de la santé et ceux provenant des organismes communautaires régionaux, ont été grandement mobilisés pour lutter contre la pandémie;

CONSIDÉRANT que la pandémie limite de façon importante la capacité de rejoindre les aînés, particulièrement les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT que les mesures sanitaires mises en place ont un impact important sur la mobilisation et la disponibilité des ressources municipales;

CONSIDÉRANT les nombreux défis rencontrés par les municipalités impliquées dans la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que le processus électoral a également des conséquences sur la progression de la démarche;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional de la famille et des aînés dans ce dossier (résolution CRFA 2021-08-27);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC demande au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux d'accorder une prolongation de délai d'une durée de 6 mois afin de permettre la réalisation de la démarche MADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2021-09-268 **MODIFICATION DU NOM DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

Les membres prennent connaissance de la recommandation du comité régional de la famille et des aînés (CRFA) concernant la modification du nom du comité (résolution CRFA 2021-08-26).

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-190 adoptant la Politique territoriale en développement social de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT l'importance que le Conseil accorde au cadre de vie offert à sa population ainsi qu'à la réduction des inégalités sociales et économiques présentes sur le territoire;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer la mise en œuvre de la Politique territoriale en développement social;

CONSIDÉRANT donc l'évolution du mandat du CRFA et le développement de son expertise depuis sa création en 2011;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens il est primordial d'assurer une cohésion et une vision d'ensemble du développement de nos communautés et qu'il est nécessaire d'aborder le développement social de façon transversale plutôt que sectorielle;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC modifie l'appellation du comité régional de la famille et des aînés par le comité régional en développement social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### **DÉPÔT D'UN MÉMO CONCERNANT UN PROJET POUR LES AÎNÉS EN MILIEU RURAL**

Les membres prennent connaissance de la note du 8 septembre 2021 de la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés concernant un nouveau projet en développement pour les aînés en milieu rural.

---

2021-09-269

### **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS ET POMPIÈRES (10 OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec proclame annuellement la Journée nationale de reconnaissance des pompiers durant le mois d'octobre,

CONSIDÉRANT que cette journée vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompiers et pompières du Québec et à honorer la mémoire de celles et ceux qui sont décédés en service;

CONSIDÉRANT que six services de sécurité incendie couvrent le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, soit :

- Service de sécurité incendie de Saint-David;
- Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;
- Service de sécurité incendie de Saint-Ours;
- Service de sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu;
- Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy;
- Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC souligne, à l'occasion de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières 2021, le travail remarquable et le dévouement exceptionnel des femmes et des hommes qui travaillent avec professionnalisme au sein des organisations de sécurité incendie desservant son territoire.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacun des directeurs de services incendie desservant une municipalité de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres prennent connaissance des demandes d'appui reçues pour la présente séance.

---



## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance se tenant à huis clos, les citoyens et citoyennes ont été invités à transmettre leurs questions à la MRC avant la séance (par courriel et par téléphone).

Les membres sont informés des questions reçues pour la présente séance.

---

## 2021-09-272 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que la séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Joanie Lemonde, greffière